

Introduction

La dixième année

J'ai l'honneur de soumettre aux Etats Membres le dixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies.

Le rôle de l'Organisation dans les affaires mondiales doit être étudié et jugé chaque année en fonction du cours toujours changeant des événements. Cette année, l'expérience accumulée en dix ans fournit une occasion d'élargir l'horizon, occasion dont il nous appartient de tirer parti.

Aux termes de l'Article 109 de la Charte, l'Assemblée générale devra bientôt examiner, à sa dixième session, une proposition en vue de convoquer une conférence aux fins d'une révision de la Charte. Le fait que la question se présente sous cette forme — que ni la date, ni même le principe d'une conférence ne soient adoptés d'avance — semble bien indiquer que le prochain débat doit permettre aux gouvernements des Etats Membres de se placer sur un terrain beaucoup plus vaste que le simple domaine constitutionnel.

Les leçons qui se dégagent de tous les faits historiques intervenus depuis 1945, l'évolution jusqu'à ce jour des institutions internationales fondées sur la Charte, et l'orientation que l'on croit souhaitable et possible d'envisager pour l'avenir — ce sont là autant de facteurs qu'il faudra considérer avec soin avant de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Pour qu'une révision contribue à renforcer, au cours des années à venir, l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et des autres objectifs énoncés dans la Charte, il faudra qu'elle soit discutée et analysée avec soin. Comme il est indiqué dans la préface du *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* dont le texte a été distribué aux Etats Membres, il se peut donc fort bien que l'Assemblée soit amenée à décider, à sa prochaine session, de réunir une conférence aux fins d'une révision de la Charte, mais sans encore fixer la date à laquelle cette conférence serait convoquée. Le débat qui va s'ouvrir entretiendra et fera progresser, j'en ai l'espoir, cette ferveur nouvelle et cette largeur de vues qui ont caractérisé les réunions que les Etats Membres ont tenues en juin à San-Francisco pour commémorer le dixième anniversaire de l'Organisation.

En cette dixième année d'existence de l'Organisation des Nations Unies, il semble que la tension ait tendance à s'atténuer dans les affaires internationales. Au cours de ses neuf premières années, l'Organisation des Nations Unies a dû fonctionner dans une atmosphère viciée du fait que l'on n'avait pu parvenir à s'entendre pour régler les questions issues de la deuxième guerre mondiale et de ses conséquences en Europe et en Asie. Maintenant, le traité autrichien a enfin été conclu. La première réunion depuis 1945 des chefs de gouvernement de quatre grandes puissances aura eu lieu au moment où les Etats Membres recevront le présent rapport. En Extrême-Orient, la Conférence africano-

asiatique de Bandoung a témoigné d'une attitude et d'une conception des choses qui donneront sans doute des résultats de plus en plus heureux dans l'avenir; à cette conférence, tous les peuples représentés ont signifié qu'ils appuyaient énergiquement les buts et les principes des Nations Unies. Ces faits permettent d'en espérer d'autres, orientés dans la même direction.

Il est un moyen de déterminer si nous sommes dans la bonne voie, à savoir la manière dont les gouvernements des Etats Membres utiliseront les institutions des Nations Unies. Dans le passé récent, on s'est attaché surtout à des arrangements destinés à donner une certaine sécurité sur le plan régional, faute d'un système de sécurité qui eût davantage un caractère universel. Si l'on procède maintenant à une étude suivie des possibilités de coopérer sur des bases plus larges, le rôle de l'organisation mondiale en acquerra nécessairement de nouvelles dimensions.

Rôle de l'Organisation dans le domaine diplomatique

L'intérêt que l'Organisation des Nations Unies présente en tant que lieu de réunion a été affirmé bien des fois. Dans le passé toutefois, on voyait dans l'Organisation plutôt un symbole des espoirs placés dans l'avenir qu'un moyen d'atténuer, dans l'immédiat, les risques d'une nouvelle grande guerre; et pourtant, son activité a eu beaucoup d'autres avantages de caractère général. Maintenant, avec la situation qui semble se créer, ce rôle de l'Organisation des Nations Unies devrait revêtir une nouvelle signification diplomatique et politique.

Des raisons impérieuses commandent d'utiliser les institutions des Nations Unies pour les questions touchant l'organisation mondiale, sauf lorsque des conditions particulières obligent à agir en dehors de ces institutions. Une de ces raisons est que les gouvernements des Etats Membres ont intérêt à renforcer les institutions auxquelles ils ont confié la responsabilité principale du maintien de la paix dans le monde en y ayant recours chaque fois qu'ils le peuvent. Le grand bouleversement qui se produit actuellement dans les relations entre peuples et nations constitue une autre raison. Cette évolution en est encore à ses débuts, mais son orientation, du moins dans un de ses aspects, est parfaitement claire. Nous voyons les peuples d'Asie aujourd'hui, nous verrons ceux d'Afrique demain, évoluer vers de nouvelles relations avec ce que l'histoire appelle l'Occident. C'est dans le cadre de l'organisation mondiale que ces nouvelles relations qui s'ébauchent dans les affaires internationales pourront être forgées de la façon la plus positive.

Nous commençons seulement à mettre à profit les possibilités réelles qu'offre l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument le plus représentatif pour atténuer les tensions, pour dissiper la méfiance et les malentendus et pour découvrir et délimiter de nouveaux terrains d'entente et de nouvelles zones d'intérêt com-

mun. Il faudrait que l'Organisation soit plus qu'un instrument de ce que l'on peut appeler la diplomatie de conférence. Cette nouvelle diplomatie, avec ses débats publics, répond et continuera de répondre à beaucoup de besoins essentiels de la vie internationale de notre temps. Elle se prête cependant moins bien aux tentatives de compréhension et de réconciliation qui revêtent maintenant tant d'importance. L'Organisation des Nations Unies peut et doit épauler ces tentatives par d'autres moyens. La diplomatie de conférence peut être complétée utilement par une diplomatie plus sereine à l'Organisation des Nations Unies, soit directement entre représentants des gouvernements des États Membres, soit par des contacts entre le Secrétaire général et ces gouvernements. Les obligations énoncées dans la Charte, l'existence d'institutions consacrées à la recherche d'un terrain d'entente où se rejoignent les intérêts nationaux des États Membres, la large représentation où figurent tous les continents et toutes les cultures, la présence d'un Secrétariat qui compte au nombre des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et qui a pour mission de soutenir et de servir la cause internationale — tous ces éléments peuvent fournir une aide sans pareille si on les utilise à bon escient. La Charte offre toute une variété de moyens d'action qui sont restés presque complètement inexplorés jusqu'à ce jour. L'Organisation des Nations Unies en est tout au début de cette évolution de la vie constitutionnelle fondée sur le droit écrit qui est courante et normale dans l'existence des nations. J'ai bon espoir que l'on pourra, au cours des années à venir, mettre au point de nouveaux genres de contacts, de nouvelles méthodes de délibération et de nouveaux procédés de rapprochement. On pourrait souvent, grâce à de simples aménagements, organiser dans le cadre de l'ONU des discussions sur des problèmes essentiels, du genre de celles qui ont eu lieu en dehors des Nations Unies, et ainsi ajouter à la force de l'Organisation mondiale tout en mettant cette force à contribution. Il existe par exemple dans la Charte une disposition, restée jusqu'à présent lettre morte, qui prévoit des réunions périodiques spéciales du Conseil de sécurité. Ne serait-il pas possible d'appliquer cette disposition et de mettre au point au Conseil des méthodes qui permettraient de traiter certaines questions d'intérêt mondial de façon plus suivie grâce à des contacts plus étroits? Il est à espérer que l'on envisagera cette possibilité, et d'autres encore, avec la volonté de réussir; il faut, en effet, permettre à l'Organisation des Nations Unies de donner toute sa mesure et placer toujours davantage la solution des problèmes de notre temps sous le signe de la Charte.

Universalité

Il est vrai que, tant que l'Organisation des Nations Unies restera aussi loin qu'elle l'est actuellement de l'universalité, de graves obstacles continueront de s'opposer à ce qu'elle serve utilement au règlement de certaines questions d'intérêt mondial. J'ai évoqué ce problème dans mes précédents rapports. Les États Membres connaissent les raisons de l'état de choses actuel et sont au courant des difficultés qui se sont opposées à une solution. Les événements de l'année écoulée rendent plus urgente que jamais la recherche d'une solution plus conforme aux buts fondamentaux de l'organisation mondiale. S'il nous était réellement donné de connaître bientôt une atmosphère plus calme, l'un des premiers résultats heureux devrait être une solution du problème des nouveaux Membres fondée sur les nécessités impérieuses de la situation actuelle.

Rapport sur les négociations avec Pékin

L'Assemblée générale m'avait prié au mois de décembre dernier de faire des efforts soutenus et sans relâche pour obtenir la mise en liberté des aviateurs américains et des autres personnes relevant du Commandement des forces des Nations Unies qui avaient été faits prisonniers et étaient encore détenus par la République populaire de Chine. Le Gouvernement de la République populaire de Chine n'étant représenté à aucun organe des Nations Unies, j'ai dû entrer directement en rapport avec ce gouvernement afin de m'acquiescer du mandat qui m'avait été confié. Ma visite à Pékin, dont l'objet principal était de préciser les arguments juridiques et autres qui militaient en faveur de la mise en liberté des prisonniers, m'a permis d'établir personnellement ce contact. Les conversations que j'ai eues à Pékin avec le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine ont été suivies d'une série de communications personnelles. Je présenterai aux Membres de l'Assemblée générale un rapport spécial sur ces contacts.

Désarmement

La recherche d'un accord sur le désarmement demeurera, pendant l'année qui vient, au premier rang des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements des États Membres ont eu raison de ne jamais cesser leurs efforts en ce sens pendant toutes les années au cours desquelles on n'a enregistré aucun rapprochement véritable des thèses en présence. Certes, l'institution effective d'un système international convenu pour le contrôle et la réduction des armements et des forces armées exige un climat de confiance, d'espoir et de compréhension entre nations, climat que nous ne connaissons pas encore. Mais c'était une erreur de conclure, comme certains l'ont fait, qu'il était inutile, en attendant, de travailler à cet accord. Les échanges de vues, les examens des thèses en présence qui ont eu lieu au Sous-Comité de la Commission du désarmement et à l'Assemblée générale ont été un élément essentiel du processus que les gouvernements des États Membres ont suivi pour parvenir à renforcer la compréhension et la confiance. Au cours des séances qu'il a tenues tout récemment à Londres, le Sous-Comité de la Commission du désarmement, tout en laissant sans solution des questions vitales, n'en a pas moins abouti à un très net rapprochement des positions. C'est là autant d'acquis sur un plan plus général.

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Dans mon précédent rapport annuel, j'avais indiqué que l'atmosphère de crainte et de méfiance ne devait pas empêcher d'envisager dans un esprit constructif une collaboration internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'un des signes les plus encourageants de l'année écoulée a été l'ardeur avec laquelle les gouvernements ont préparé la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui se tiendra à Genève cet été. Grâce à cette attitude, la Conférence devrait aboutir dans ce domaine à un échange mondial de connaissances, encore plus riche de promesses que nous ne l'avions espéré. Cette réunion, plus universelle qu'aucune autre réunion scientifique, n'a aucun caractère politique, mais il se peut qu'elle libère de nouvelles forces qui contri-

bueront beaucoup à atténuer les tensions politiques. Je soumettrai à l'Assemblée générale un rapport spécial sur les résultats de la Conférence et je me propose d'indiquer, à la lumière des débats de Genève, les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour maintenir l'impulsion née de ce début encourageant.

Droit international

L'ère d'ordre et de justice que nous nous efforçons d'instaurer ne pourra l'être que sur les solides fondations du droit international. Au cours des dix dernières années, l'application des règles du droit dans les relations entre nations a progressé avec une lenteur et des contretemps décourageants. Nous abordons maintenant, j'espère, une période où il sera plus facile de renforcer l'influence du droit dans les affaires internationales.

On peut admettre que si les gouvernements hésitent à soumettre leurs controverses à un règlement judiciaire, c'est dans une certaine mesure à cause des lacunes et des imprécisions de la plus grande partie du droit international actuel. Lorsque le droit laisse régner une grande incertitude, il est compréhensible que l'on recherche un règlement politique, même dans les cas où l'essence du différend porte sur des points de droit. Pourtant, si l'on songe à l'avenir, tous les Etats Membres ont incontestablement intérêt à limiter autant que faire se pourra la sphère où la force seule est un argument, et à étendre dans toute la mesure possible le domaine que régissent les considérations de droit et de justice. Dans un monde où tous sont solidaires, le renforcement de l'autorité et de l'efficacité du droit international représentera une sauvegarde et non une menace pour la liberté et l'indépendance des Etats.

Si le droit international demeure insuffisamment développé, nombreuses sont les méthodes propres à améliorer progressivement cette situation. L'ébauche d'un "droit coutumier" des Nations Unies, fondé sur la Charte, apparaît déjà; son développement régulier contribuera à assurer l'ordre et la stabilité. Les avis consultatifs de la Cour internationale de Justice ont enrichi de façon appréciable le droit des Nations Unies; il conviendrait d'y recourir plus fréquemment. Parfois, on pourrait utilement s'en remettre à l'arbitrage lorsque le litige porte sur des points de droit; cette façon de faire aurait le double avantage de faciliter la solution immédiate des problèmes et, pour l'avenir, de renforcer l'autorité du droit. Un examen systématique de la pratique des Etats auquel procéderait l'Organisation des Nations Unies pourrait mettre en lumière les points de droit sur lesquels il y a accord ou divergence et inciter à rapprocher les thèses qui s'opposent.

Dans une certaine mesure, il en est déjà ainsi grâce aux travaux de la Commission du droit international et aux conventions qu'adoptent le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Il paraît cependant que les ressources consacrées à cette œuvre sont loin d'avoir été suffisantes, et il importe que les Etats Membres, comme l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, accordent une attention nouvelle à cette tâche. Peut-être chaque gouvernement devrait-il constituer un groupe spécialisé de juristes éminents, appartenant ou non à l'Administration, pour mener à bien cette entreprise sur le plan national et permettre ainsi aux autorités gouvernementales responsables de prendre des décisions en toute connaissance de cause. A l'Organisation des Nations Unies, de même, il reste encore à employer au mieux l'appareil existant et à améliorer les méthodes propres à développer le droit international.

Pour que l'on progresse dans cette direction, il est indispensable que les Etats Membres portent plus fréquemment leurs différends juridiques devant la Cour internationale de Justice. Il est patent qu'il existe entre Etats un certain nombre de controverses qui continuent d'être une cause de tensions, mais qui se prêtent, en tout ou en partie, à un règlement judiciaire par la Cour. Jusqu'à présent, la moitié seulement des Etats Membres ont reconnu la juridiction obligatoire de la Cour aux termes du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut. J'appelle l'attention des Etats qui ne l'ont pas encore fait sur la résolution dans laquelle l'Assemblée générale les a invités, en 1947, à reconnaître cette juridiction, et je leur demande à nouveau de donner une suite favorable à cette recommandation. La Cour a amplement prouvé qu'elle mérite leur confiance.

Palestine

Au cours de l'année écoulée, la situation en Palestine a continué d'être un sujet de vives préoccupations pour l'Organisation des Nations Unies. Après une période de calme relatif, une série d'incidents graves survenus dans la bande de Gaza a vivement alarmé le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité les propositions du Chef d'état-major destinées à atténuer la tension et à rendre plus efficace l'application du régime d'armistice le long des lignes de démarcation. Je regrette d'avoir à dire que, malgré les efforts du Secrétaire général et du Chef d'état-major, ces propositions n'avaient pas encore été mises en œuvre au moment où le présent rapport a été rédigé; mais j'espère très vivement pouvoir signaler avant longtemps des résultats plus positifs.

Il faudra maintenir et renforcer le régime d'armistice tant que l'on sera, malheureusement, forcé de reconnaître que le but — l'institution d'une paix réelle en Palestine — n'est pas encore atteint. L'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année qui vient devrait être d'agir sur les conditions qui règnent dans la région de façon à créer une base sur laquelle les parties puissent envisager un règlement plus durable. Le sort des réfugiés de Palestine pèse depuis trop longtemps déjà sur nos consciences. La sécurité et le progrès économique et social de toutes les nations de la région dépendent de la solution à intervenir. Une solution même partielle de la question des réfugiés pourrait marquer le début d'une stabilisation générale des conditions qui existent dans la région. Des entreprises telles que l'aménagement de la vallée du Jourdain pour la production d'énergie et l'irrigation présentent à cet égard un immense intérêt pour tous, car elles fourniront peut-être pour cette solution des bases meilleures que celles qu'on a pu envisager jusqu'à présent.

Problèmes africains

Au milieu des préoccupations causées par des problèmes plus immédiats, on a accordé trop peu d'attention aux plans et aux études qui pourraient permettre à la collectivité internationale de faire face, dans un esprit inspiré des buts de la Charte, aux problèmes qui apparaissent sur le continent africain.

L'Organisation des Nations Unies s'est occupée d'un grand nombre des problèmes propres à ce continent, mais elle les a examinés séparément. Ces problèmes sont

en partie économiques et sociaux. Ils sont en partie politiques. A certains égards, ils touchent au domaine des accords de tutelle. Au nord, il y a eu les questions de Libye, de Somalie et d'Erythrée, et les plaintes dont l'Assemblée générale a été saisie au sujet de la Tunisie et du Maroc ; au cœur du continent, il y a les Territoires sous tutelle et les autres territoires non autonomes ; au sud, il y a eu les questions du Sud-Ouest Africain, du traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine, et de l'*apartheid*. L'Organisation des Nations Unies a été invitée à consulter l'année prochaine les habitants du Togo pour connaître leurs vœux concernant leur avenir. La Libye a accédé à l'indépendance grâce à l'Organisation des Nations Unies. L'Erythrée s'est prononcée en faveur d'une fédération avec l'Éthiopie et la Somalie a reçu l'assurance qu'elle deviendrait indépendante en 1960. Parmi les territoires non autonomes, la Côte-de-l'Or et la Nigéria approchent rapidement du moment où elles seront indépendantes et où elles rempliront les conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les profonds changements qui s'accomplissent en Afrique ne peuvent laisser indifférent le reste du monde : il lui faut contribuer à orienter le cours des événements dans des voies ordonnées et constructives. Il est certain qu'au cours des dix prochaines années la paix et la stabilité du monde seront fortement influencées par l'évolution de l'Afrique, par l'éveil de la conscience nationale de ses peuples, par le cours des relations raciales et par la façon dont le reste du monde aidera au progrès économique et social des peuples d'Afrique.

Je crois qu'il s'agit là d'un des domaines intéressant l'Organisation des Nations Unies où le Secrétariat peut faire œuvre utile. Comme première mesure à prendre par le Secrétariat, il faudra grouper et mettre en lumière les nombreux problèmes relatifs à l'Afrique dont l'Organisation des Nations Unies s'occupe déjà ou qu'elle aura à traiter dans les années à venir. A cette fin, j'ai constitué au Secrétariat un groupe de travail qui me donnera des avis. Il va de soi que je communiquerai en temps utile aux Etats Membres les résultats de notre étude, qui portera tant sur les problèmes d'organisation que sur le fond même des questions.

Economie mondiale

Le renforcement de la puissance économique de beaucoup de régions du monde donne aux Etats Membres l'occasion — et leur fait un devoir — de recourir aux organismes de l'ONU et aux institutions spécialisées pour réaliser des progrès plus rapides et plus largement partagés vers les objectifs économiques et sociaux de la Charte.

Au cours de l'année écoulée, les pays les plus industrialisés ont beaucoup avancé vers une économie internationale équilibrée ; mais, même dans leur cas, l'objectif n'a été que partiellement atteint. Il ne faut pas oublier que l'équilibre économique international doit présenter assez de dynamisme et de souplesse pour permettre d'atteindre les trois objectifs économiques interdépendants que fixe la Charte : élévation du niveau de vie, plein emploi, développement économique. Tout équilibre économique qui ne permettrait pas de s'approcher suffisamment de ces objectifs serait un équilibre trompeur, qui ne saurait être maintenu.

La connaissance que nous avons des forces économiques et notre arsenal de moyens d'action ont aug-

menté au point que nous devons pouvoir empêcher en temps de paix des périodes prolongées d'inflation ou de dépression. Mais il n'existe dans le domaine économique aucun mécanisme qui puisse jouer exactement le rôle du thermostat : si de nombreux pays comptent de plus en plus sur des stabilisateurs économiques intérieurs, il n'est pas de dispositifs automatiques qui puissent élargir ou comprimer la demande de façon à l'aligner constamment sur l'offre. Tant que l'on sera à la merci de périodes de récession ou d'inflation, si courtes soient-elles, on ne pourra pas tenir pour acquis le maintien de l'équilibre international. Il faut faire preuve d'une vigilance constante pour enrayer les tendances inflationnistes et déflationnistes, dont les effets, loin d'être circonscrits par les frontières nationales, tendent à se répercuter sur l'économie mondiale en rompant l'équilibre de la balance internationale. Si le soin de combattre les forces inflationnistes ou déflationnistes incombe au premier chef au pays où l'évolution prend naissance, la compréhension et la bonne volonté, la coopération et l'aide internationale peuvent contribuer à en écarter les conséquences défavorables. Ce qui s'est passé en Europe occidentale au cours des dernières années a indiqué dans quel sens on peut escompter des progrès.

Malheureusement, le développement des pays industriels n'a pas eu son équivalent dans les autres pays, que ce soit du point de vue de la stabilisation ou de l'expansion économiques. Du fait que ces pays ne possèdent ni une agriculture ni une industrie modernes, ils ne sont pas seulement pauvres ; ils sont aussi étroitement tributaires d'un commerce international limité à un tout petit nombre de produits de base. La spécialisation internationale selon la théorie des avantages relatifs représente sans nul doute le meilleur moyen d'utiliser les ressources limitées du monde ; comme les économistes l'ont démontré à maintes reprises, cette méthode permet de tirer le maximum d'une quantité donnée de ressources. Il faut cependant reconnaître que cette théorie ne saurait être valablement appliquée sans modification dans un cadre statique qui demeure caractérisé par l'absence d'une technique moderne dans les pays peu développés. Seul le développement économique et social permettra à ces pays d'en arriver au degré de puissance et de souplesse économiques qui leur permettra, en même temps qu'au reste du monde, de bénéficier des avantages réels de la spécialisation internationale.

Si le monde comprend de plus en plus la nécessité de ce développement, il ne se rend pas encore suffisamment compte de son urgence. Il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions mettre parfaitement au point les techniques permettant d'utiliser la main-d'œuvre actuellement gaspillée par le chômage déguisé ; de mettre en valeur les ressources naturelles actuellement inutilisées à cause des mauvaises conditions d'hygiène ou de l'absence d'irrigation, de force motrice et de moyens de transport ; de créer un esprit d'entreprise dynamique, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, dans les régions où cet esprit fait défaut ; de faire adopter les techniques modernes et les institutions économiques, sociales et politiques qu'exige une économie de marché ; de susciter une demande effective capable d'absorber les produits dont la fabrication aura été entreprise ; et, par-dessus tout, de mobiliser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays intéressé, les fonds nécessaires pour financer un programme de développement économique équilibré sans déclencher d'inflation

paralysante ni soulever de problèmes insolubles dans le domaine de la balance des paiements.

Nous pouvons cependant trouver un encouragement dans le fait que nous connaissons de mieux en mieux les problèmes sociaux, politiques et économiques si divers dont s'entoure le développement économique. Les institutions des Nations Unies et le Secrétariat ont contribué à cette connaissance en réunissant et en analysant une grande partie des renseignements nécessaires, et l'on s'entend beaucoup mieux sur les mesures à prendre pour traiter ces problèmes. Certaines des mesures qui ont déjà été adoptées, sur le plan national et sur le plan international, en vue du développement économique constituent une démonstration remarquable de coopération internationale. Mais il n'en est pas moins évident que jusqu'à présent on n'a pas vu assez grand pour permettre d'effacer l'héritage de misère laissé par d'innombrables générations à la grande majorité de l'humanité.

Assistance technique

Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies est un exemple de coopération internationale d'une envergure sans précédent. C'est ainsi que, l'an dernier, près de 1.600 experts ont été recrutés dans plus de soixante pays et que 1.500 bourses ont permis de former des spécialistes et d'envoyer des stagiaires étudier dans quatre-vingt-quatorze pays et territoires. Soixante-quatorze gouvernements ont contribué au Programme et quatre-vingt-dix-sept pays et territoires ont bénéficié de l'assistance technique sous une forme ou sous une autre. Néanmoins, le Programme demeure trop modeste pour l'immense tâche à accomplir. Les demandes que les gouvernements présentent pour l'exécution de programmes d'assistance technique rationnels dépassent encore de beaucoup les ressources financières disponibles, et l'incertitude qui règne chaque année au sujet du montant de ces ressources n'a fait qu'aggraver ce qui, en mettant les choses au mieux, est déjà un problème administratif complexe. Il est évident que les dispositions prises jusqu'ici pour améliorer la stabilité financière et les méthodes administratives ne suffisent pas. Le Programme d'assistance technique des Nations Unies ne répondra aux espoirs mis en lui que si on peut l'organiser et le gérer à longue échéance, et compter sur des ressources sûres et sans cesse croissantes. Par son importance politique et économique, ce programme essentiel mérite bien que l'on redouble d'efforts pour atteindre les résultats voulus.

Financement du développement économique

Le manque de capitaux nationaux demeure l'un des principaux obstacles au développement économique des pays peu industrialisés, et il apparaît plus que jamais nécessaire d'intensifier le courant international des capitaux, tant publics que privés, bien au delà du niveau actuel. Fait encourageant, après avoir été projetée depuis si longtemps, la société financière internationale qui doit faciliter le courant des capitaux privés sera vraisemblablement créée sous peu; de plus, le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, qui doit accorder des dons et des prêts pour l'exécution de programmes de développement de base qui ne se prêtent pas au financement commercial, trouve plus d'appuis à mesure que son objet est plus généralement compris et que sa structure apparaît plus clairement. Une fois créées, ces institutions serviront bien la

collectivité internationale, qu'elles aideront beaucoup à accélérer le développement économique. Mais l'intensification nécessaire du courant des capitaux ne peut venir que des pays industrialisés. Peut-être sommes-nous enclins à penser que cette intensification exige une évolution du climat politique international qui permettra d'affecter à des fins constructives une partie des ressources actuellement consacrées aux armements. Mais les récents progrès de l'économie mondiale dont j'ai parlé devraient dès maintenant permettre un commencement d'exécution. On pourrait, avec une part infime des capitaux accumulés chaque année dans les pays industriels, augmenter sensiblement les ressources en capital mises à la disposition des pays sous-développés. En quelques années, ces investissements apporteraient des avantages économiques et politiques qui justifieraient abondamment la hardiesse du procédé.

Planification et activité à l'échelon régional

L'activité de l'Organisation des Nations Unies dans les différentes régions du monde laisse entrevoir l'avenir sous un jour sans cesse plus encourageant. En Europe, la Commission économique des Nations Unies a maintenu son caractère européen mais, pendant bien des années, les tensions politiques l'avaient empêchée d'accomplir une grande partie de l'œuvre utile qui l'attendait. Pendant l'année écoulée, les pays de l'Europe orientale ont participé de plus en plus aux travaux quotidiens de la Commission et les consultations engagées entre Est et Ouest, menées avec patience, ont commencé de porter leurs fruits. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission économique pour l'Amérique latine s'attachent toujours davantage aux questions de développement économique, aidant notamment les pays à élaborer leurs programmes d'équipement de telle sorte que les projets d'assistance technique puissent être mieux intégrés dans les plans d'ensemble. A mon vif regret, il me faut signaler que l'absence de toute amélioration de la situation politique dans le Moyen-Orient a continué d'empêcher l'Organisation des Nations Unies d'aider les pays de cette région comme elle devrait le faire. Les problèmes économiques et sociaux s'accumulent dans le Moyen-Orient. Dans la situation actuelle, certains moyens de développement économique et social, qui ont été particulièrement efficaces ailleurs, ne peuvent être mis en œuvre dans cette région. J'espère que, l'année prochaine, il sera possible de remédier d'une façon ou d'une autre à cet état de choses, qui d'ailleurs influe directement sur la situation politique. J'ai déjà mentionné la question des réfugiés, qui a, ici aussi, une importance extrême.

Aménagement des collectivités

Parmi les activités des diverses institutions des Nations Unies, l'une des plus riches promesses est l'aménagement des collectivités. C'est là que se rejoignent, à l'échelon local, les politiques économiques tendant à favoriser la protection sociale en accroissant la productivité, et les politiques sociales tendant à encourager la participation directe de la population aux programmes économiques et sociaux. L'aménagement des collectivités vise avant tout à améliorer les conditions locales, mais on s'aperçoit bientôt que le progrès, sur ce plan, dépend à bien des égards de l'action nationale et internationale. Des programmes d'aménagement, bénéficiant de la participation et de l'aide internationales, ont été entrepris dans de nombreuses régions.

Ils ont le pouvoir de susciter chez un grand nombre d'êtres humains une volonté et un dévouement qui les portent à coopérer à l'amélioration de la vie de leur collectivité. L'aménagement des collectivités mérite un appui croissant des gouvernements, tant sur le plan national que par l'intermédiaire des institutions des Nations Unies.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance unit cette année ses efforts à ceux de l'Organisation mondiale de la santé dans une campagne mondiale d'éradication du paludisme. Ce nouveau projet est le plus récent d'une série d'entreprises — campagnes contre la tuberculose, le pian, le trachome et la lèpre; création de services élémentaires de protection maternelle et infantile dans les régions rurales; amélioration de la nutrition des enfants dans les pays sous-développés — qui ont permis de venir en aide, depuis la création du Fonds, à plus de 80 millions de mères et d'enfants. Je suis persuadé que les gouvernements, conscients, comme moi-même, de la valeur de ce programme des Nations Unies pour les "générations futures" dont parle la Charte, et des bienfaits qu'il peut leur procurer, continueront à donner leur appui au Fonds.

Droits de l'homme

Garantir et faire triompher les droits de l'homme dans le monde entier continue d'être une obligation solennelle de l'Organisation. Peut-être est-ce dans ce domaine que l'action futurée est le plus difficile à définir. Les instruments internationaux dans lesquels s'inscrivent les principes proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ne paraissent pas encore recueillir l'approbation générale; on peut se demander si l'arme de l'assistance technique, qui a tant fait dans d'autres domaines, peut faire beaucoup pour la cause des droits de l'homme.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que, après avoir énoncé des normes universelles dans un domaine où les différences culturelles sont si prononcées et si fondamentales, l'Organisation des Nations Unies trouve difficilement les moyens pratiques de faire adopter ces normes dans le monde entier. Ces difficultés inévitables ne doivent pas engendrer un sentiment d'impuissance;

elles ne doivent pas non plus inciter l'Organisation à prendre des mesures dont les conséquences risqueraient d'être fâcheuses. Pour s'acquitter des responsabilités que la Charte lui impose dans le domaine des droits de l'homme, l'Organisation doit favoriser les initiatives qui conduisent au progrès sans s'exposer au risque de controverses stériles et interminables.

Réorganisation du Secrétariat

Au cours de l'année, la réorganisation du Secrétariat d'après les principes proposés à l'Assemblée générale et approuvés par elle a fait de grands progrès. Le but essentiel — faire du Secrétariat un instrument plus efficace et plus souple au service de l'Organisation des Nations Unies — a continué d'inspirer toutes les mesures de réorganisation. Les fonctions du Secrétariat ont été réévaluées pour renforcer, suivant les besoins, les services dont on peut, à l'heure actuelle, attendre l'apport le plus constructif. Néanmoins, grâce à une rationalisation des tâches, à une organisation plus stricte et au souci constant d'utiliser au mieux le personnel, le Secrétariat n'a pas relâché ses efforts dans les autres domaines et pourra, s'il y a lieu, les intensifier selon les besoins des Nations Unies.

Pendant la période considérée, on a surtout étudié les services extérieurs et cherché à mieux coordonner leurs travaux avec ceux des départements et services du Siège.

Un des résultats de cette organisation plus stricte et de cette utilisation plus judicieuse des services du Secrétariat est la réduction générale des effectifs, avec l'économie appréciable qu'elle entraîne. Mais cette réduction se fait avec le moins de heurts possible pour les fonctionnaires qui ont acquis de l'ancienneté et dont les services sont satisfaisants, et nombreux sont ceux d'entre eux qui se voient confier de nouvelles fonctions. Je suis persuadé que la réorganisation pourra être achevée au début de 1956 suivant les grandes lignes du plan prévu.

Le Secrétaire général



Dag HAMMARSKJÖLD

Le 8 juillet 1955.